



Litige avec mon ancien propriétaire

Par bcerqueira

Bonjour à tous,

Je suis resté 2 ans dans mon précédent logement de 2022 à 2024. J'ai quitté le logement en février 2024.

Ayant rendu correctement le logement j'ai récupéré ma caution.

Aujourd'hui mon propriétaire me réclame mes attestations d'entretien chaudière.

Je précise ne pas avoir fait les entretiens .

Il me demande mon adresse afin de lancer une procédure avec son assurance et m'indiquer que les nouveaux locataires ayant subi une panne de chaudière il s'est trouvé contraint d'installer une chaudière neuve.

Que me conseillez vous ?

Pensez vous que je vais être dans l'obligation de payer entièrement l'installation et la chaudière..

Merci à tous

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non, par contre le bailleur peut vous réclamer le coût d'entretien que vous n'avez pas fait.

Par bcerqueira

Merci de votre retour... Avez vous un texte ou autre sur lequel je peux m'appuyer? En effet il me dis je lance la procédure avec l'assurance mais ne me donne pas de détails..

Par yapasdequoi

Le remplacement de la chaudière n'est pas une charge locative.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066148]https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006066148[/url]

Par bcerqueira

Et si il prouve par un expert que l'entretien pas réalisé à engendré une panne quelques mois plus tard ? Merci infiniment de votre réponse.

De plus je peux également me questionner sur la panne ? La chaudière était neuve depuis 2 ans

Par yapasdequoi

Vous n'avez pas fait l'entretien, votre responsabilité civile pourrait être engagée. Contactez votre assureur.